

**« L'Église nous transmettra sa doctrine sociale » (CSC 5)**  
**Le Catéchisme social en tant que catéchisme de la morale publique :  
auteur implicite, lecteur fictif et pertinence contemporaine**

*Commission théologique dehonienne d'Amérique latine*  
**CTDAL**

## Introduction

En examinant la mosaïque des œuvres sociales du Père Dehon, la *Commission théologique latino-américaine* (CTDAL) a choisi l'<sup>1</sup>, le *Catéchisme social* (CSC). Publié pour la première fois en février 1898, cet ouvrage avait pour objectif de former à la morale sociale. Ce thème avait déjà été abordé dans d'autres ouvrages, notamment dans le *Manuel social chrétien*, mais ici, le sujet est présenté sous une nouvelle forme et s'adresse à un public différent.

La recherche est structurée en trois sections correspondant à trois niveaux de lecture, conformément au *Guide d'études et de recherche* susmentionné. Dans l'*introduction*, une brève présentation de l'ouvrage est fournie, accompagnée d'une exposition de la théorie de l'auteur implicite et du lecteur fictif selon W. Booth, et aborde la question fondamentale du CSC. Dans la *première section*, nous analysons le concept d'auteur implicite ; dans la *deuxième section*, nous abordons le lecteur fictif. Enfin, dans la *troisième partie*, nous examinons la pertinence de la CSC aujourd'hui.

## En quoi consiste la CSC et comment est-elle organisée ?

Le CSC est organisé en quatre parties : Préface (1–13) ; I – Les principes de la vie sociale et politique (14–92) ; II – Les principes de la vie économique (93–241) ; III – Les devoirs sociaux (242–296) et IV – Apologétique : histoire sociale de l'Église (297–521)<sup>2</sup>.

Dans les deux premiers chapitres, le Père Dehon a adopté le format des catéchismes traditionnels : de brèves questions, suivies de réponses courtes et précises. Il s'agit d'un ouvrage « conceptuel » aux propos clairs, fermement ancré dans l'autorité de l'Église.

<sup>1</sup> Ce texte a été rédigé par le CTDAL en réponse au *Guide d'études et de recherche* et préparé pour le 7<sup>e</sup> Séminaire théologique dehonien, qui s'est tenu à Taubaté, au Brésil, du 30 juillet au 4 août 2026. L'affirmation selon laquelle le CTDAL a « choisi » le CSC fait référence au fait que le CTDAL devait sélectionner un ouvrage à étudier parmi les diverses œuvres sociales du Père Dehon.

<sup>2</sup> Dans la préface à la traduction italienne du CSC, G. Toniolo présente une organisation plus simple : « *L'art de donner au discours un aspect populaire et une vivacité atteint ici sa perfection dans les deux parties qui composent le volume. Dans la première, l'objectif est de répondre, à travers des propositions d'une concision irréprochable et d'une clarté cristalline, à des questions concernant les principes fondamentaux et souvent complexes de l'ordre social, politique, économique et moral. [...] La deuxième partie est un résumé apologétique d'une histoire sociale de l'Église, dans laquelle, à travers le témoignage des faits, l'Église se révèle aux yeux et, plus encore, au cœur du peuple, comme libératrice de toutes les tyrannies et promotrice de tout progrès, en particulier pour la protection et la réhabilitation des humbles* » (TONIOLO, G. Préface au « Catechismo sociale », traduction italienne, dans « Opera Omnia di G. Toniolo », Cité du Vatican, 1947–1953, vol. 4, p. 409.)

Dans la première partie (*Les principes de la vie sociale et politique*), on trouve des réponses à des questions fondamentales telles que : quelle est la fin de l'homme ? (CSC 14) ; quel est le rôle de la famille dans la vie sociale ? (CSC 19) ; quelle est l'origine du pouvoir public ? (CSC 22) ; l'Église n'est-elle pas hostile à la démocratie ? (CSC 57) ; La fiscalité est-elle justifiable, et dans quelle mesure ? (CSC 69) ; Que penser des sociétés secrètes ? (CSC 87)

La deuxième partie (*Principes de la vie économique*) aborde des questions telles que : le travail est-il simplement une marchandise, un élément de production, qui se vend au prix du marché ? (CSC 101) ; sous quels différents régimes le travail peut-il être organisé ? (CSC 103) ; quel est le système économique privilégié par l'Église ? (CSC 116) ; sur quelles bases les salaires doivent-ils être déterminés ? (CSC 125) ; qu'entend-on par capitalisme ? (CSC 147) ; quels sont les avantages et les inconvénients du crédit ? (CSC 164-173) ; quels sont les abus les plus fréquents commis par les banques ? (CSC 180) ; le droit d'héritage ou de succession est-il légitime ? (CSC 230)

La troisième partie (*Devoirs sociaux*), qui est la plus courte (242–296), commence par aborder le rôle du prêtre : « Quels sont les devoirs du prêtre par rapport à la vie sociale ? » (CSC 241). Dans cette partie, les devoirs des différents acteurs de la société sont présentés, tels que les chrétiens en général (CSC 248), les chefs de famille (CSC 258), les employeurs (CSC 259), les travailleurs (CSC 263), les magistrats (CSC 277), entre autres.

Enfin, la quatrième partie (*Apologétique : Histoire sociale de l'Église*) analyse l'histoire universelle, l'un des thèmes centraux pour le Père Dehon. Cette section vise à mettre en lumière le rôle social de l'Église dans le progrès de l'humanité, en soulignant son rôle dans la défense de la famille, de la liberté, de l'organisation sociale et de la lutte contre l'esclavage : l'Église a toujours proposé une doctrine juste. Le chapitre se termine en abordant deux thèmes fondamentaux des écrits sociaux du Père Dehon : la Démocratie chrétienne (CSC 514) et le Règne du Sacré-Cœur de Jésus (CSC 519)<sup>3</sup>.

Ainsi, la structure du texte et la relation entre les quatre parties apparaissent clairement. Alors que les deux premières parties fournissent les fondements doctrinaux (« ce que nous croyons »), la troisième indique « ce qu'il faut faire » (les devoirs), et la quatrième partie, fondée sur l'histoire, présente les justifications du rôle de l'Église dans l'histoire et « ce qu'il faut espérer », faisant converger le tout vers la démocratie chrétienne et le règne social du Cœur de Jésus.

### **Les théories de Wayne C. Booth**

Nous aborderons le texte social de Dehon en nous appuyant sur les théories de Wayne C. Booth<sup>4</sup>, qui insiste sur le fait que tout récit construit inévitablement une *image de l'auteur* à travers les choix formels, stylistiques et éthiques du texte. Il appelle cela « l'auteur implicite ». L'auteur implicite n'est ni l'auteur biographique ni une entité psychologique réelle. Il s'agit d'une instance

<sup>3</sup> Le thème du rôle social de l'Église dans l'histoire universelle traverse divers textes du Père Dehon, tels que ses discours (*Discours aux ouvriers pour la fête de saint François Xavier* [DIS 9050092]) ; ses articles (*Paix et trêve de Dieu*, dans : \*La Chronique du Sud-Est\*, avril 1901 [REV 8031090] ; *Les moines au tribunal de l'histoire*, dans : \*Le Règne du Cœur de Jésus\*, avril 1903, [EXT 8035186]), ainsi que ses textes inédits, c'est-à-dire des textes tels que des brouillons et des notes de lecture qui n'ont jamais été publiés (*L'Église et le peuple* [QSS 9160049]).

<sup>4</sup> Cf. BOOTH, W.C. *The Rhetoric of Fiction*, Chicago : University of Chicago Press, 1967.

textuelle déduite par le lecteur, responsable de l'organisation des valeurs du texte, de son orientation morale, de son argumentation, etc.

Selon les critiques littéraires, Booth s'oppose à la fois à un biographisme naïf et à l'élimination radicale de l'auteur proposée par certains courants structuralistes, en soutenant que l'interprétation littéraire nécessite la reconstruction de cette « présence normative » qui garantit la cohérence rhétorique et la crédibilité esthétique de l'œuvre.

## La question fondamentale

*Le Guide de recherche* conseille à l'auteur de chercher à discerner la question fondamentale, c'est-à-dire la question qui guide la rédaction du texte<sup>5</sup>. En tant que thèse, cette question peut être formulée comme suit : *comment un catholique doit-il comprendre et réorganiser la vie sociale (politique et économique) après la rupture moderne, face à l'avancée d'idéologies et de pratiques qui excluent Dieu et l'Église de la sphère publique (franc-maçonnerie, athéisme social, socialisme, libéralisme), et quelle est la place de l'Église dans ce réaménagement ?* Sous différents angles, cette question sera abordée ci-dessous.

## 1. L'auteur implicite de CSC

Cette première section (première lecture) révèle l'identité de l'auteur implicite à travers une analyse structurée du texte. Les questions suivantes sont abordées : (1) le genre littéraire et les stratégies de persuasion employées par le texte, (2) le contexte d'origine du texte et ses influences, (3) la présence de l'auteur dans la construction textuelle, (4) le dialogue avec le public au sein du texte et la question des destinataires, et enfin (5) une évaluation de son efficacité discursive.

### 1.1 Genre littéraire et stratégies de persuasion

Lorsqu'on examine le CSC, il est nécessaire d'identifier le genre du texte et la manière dont l'auteur tente de persuader le lecteur. Le genre littéraire de l'ouvrage est défini comme un catéchisme sous forme de questions-réponses, caractérisé par son style concis et son objectif de former les consciences chrétiennes face aux transformations de son époque. Cette structure est particulièrement évidente dans les trois premières parties, comme présenté ci-dessus. Outre cette forme de « catéchèse pour adultes », la quatrième partie prend la forme d'une analyse historico-apologétique, qui constitue un sous-genre littéraire distinct au sein du genre catéchétique<sup>6</sup>.

On pourrait dire que le contenu *du CSC* est la doctrine sociale de l'Église telle que prêchée par les papes à travers l'histoire et, en particulier, par Léon XIII. Selon A. Perroux, cet ouvrage a été « conçu comme le complément indispensable aux chapitres sur la morale sociale privée qui

<sup>5</sup> « À quelle question Dehon, par l'intermédiaire de son auteur implicite, cherchait-il à répondre dans son texte ? Quelle était sa réponse à cette question dans l'horizon d'attente du lecteur – le lecteur implicite – de la fin du XIXe et du début du XXe siècle ? » (cf. Guide d'étude et de recherche).

<sup>6</sup> Une étude « comparative » avec d'autres œuvres du genre littéraire catéchétique se trouve dans la deuxième section, dans le contexte du lecteur fictif (cf. 2.3 Le catéchisme en tant que genre littéraire à la fin du XIXe siècle).

étaient déjà largement enseignés »<sup>7</sup>. « *Que ce petit livre devienne un classique et popularise les enseignements de Léon XIII* » (NQT 12/110, cf. NQT 12/127).

Le CSC fait office de manuel de morale sociale et, dans un certain sens, d'ouvrage de théologie populaire, servant de pont entre le magistère de Léon XIII et les questions posées par les chrétiens laïcs. L'auteur reconnaît la nécessité d'une telle approche en affirmant qu'il est devenu indispensable de disposer d'un traité théologique axé sur la morale sociale et le quatrième commandement du Décalogue (CSC 12)<sup>8</sup>.

L'auteur cherche à convaincre le lecteur en utilisant une approche sous forme de questions-réponses, se présentant comme un guide moral fiable et proposant des arguments bien définis pour le débat religieux et social. Son pouvoir de persuasion repose sur son autorité en tant que ministre de l'Église et sur sa connaissance approfondie de la réalité sociale et de l'enseignement ecclésiastique. À une époque de doute concernant la papauté, il fait preuve de loyauté envers le pape, se présentant comme un interprète faisant autorité. Il emploie un langage objectif, direct et succinct, facile à saisir, qui encourage l'application pratique des concepts. Au milieu de la diversité des idées, caractéristique de la fin du XIXe siècle, sa clarté contribue à consolider les convictions des catholiques.

L'argumentation historique, présente dans la quatrième partie, est utilisée comme un moyen de persuasion pour démontrer que l'Église a toujours été la promotrice du progrès et de la liberté, combattant des erreurs telles que le césarisme (autoritarisme populiste) et le libéralisme individualiste. L'auteur cherche à convaincre le public que la société civile a été ébranlée « dans ses fondements » depuis le XVIIIe siècle, propageant des hérésies politiques et des erreurs économiques (CSC 5).

L'auteur se pose en « défenseur » des droits de Dieu, affirmant que l'État ne peut ignorer la religion sans tomber dans le matérialisme et la perversion de sa propre finalité (CSC 30). En ce sens, le père Dehon défend la place de l'Église dans la société à une époque où les mouvements anticléricaux cherchaient à exclure son rôle.

## 1.2 Genèse du texte et influences

Tout d'abord, il est essentiel d'analyser le *contexte historique* dans lequel s'inscrit l'ouvrage.

CSC, publié en février 1898, s'inscrit dans ce qu'on appelle la période des « années sociales » (1893–1903), un terme que le Fondateur lui-même a utilisé pour décrire une période d'intense activisme social<sup>9</sup>. Ce cycle a débuté en août 1893, lorsque Dehon a quitté la direction du Collège Saint-Jean, un événement marquant de sa vie (NQT 6/213), et s'est achevé en 1903 avec la mort du pape Léon XIII et l'expulsion de la Congrégation de France en raison des politiques anticléricales d'Émile Combes (NQT 18/46). Les exigences administratives et le déménagement à Bruxelles ont conduit Dehon à réduire, mais non à interrompre, ses activités apostoliques dans le

<sup>7</sup> PERROUX, A. *Le témoignage d'une vie : le Père Jean-Léon Dehon*, STD 59, Rome, 2014, p. 67.

<sup>8</sup> Cf. note 40.

<sup>9</sup> « *J'ai reçu une excellente lettre de Victor Berne, l'apôtre et patron des œuvres sociales à Lyon. Il me rappelle ma campagne sociale intense, qui a duré au moins dix ans, de 1893 à 1903* » (NQT 44/152).

domaine social. Au cours de cette période d'intense activité sociale, il a cherché à mettre en pratique *Rerum Novarum*, transformant sa vocation éducative en un apostolat axé sur la formation sociale et la démocratie chrétienne.

Une grande partie de la bibliographie sociale de l'auteur se concentre sur cette période, comme en témoigne la publication de sept ouvrages importants, dont le CSC<sup>10</sup>. Ses écrits prônaient la création d'associations de travailleurs et une action législative afin de surmonter l'individualisme libéral et de promouvoir une société guidée par les principes chrétiens. En d'autres termes, le Père Dehon déplace le centre de l'éducation au-delà du milieu scolaire, agissant en tant qu'« éducateur social », un projet qui est évident dans *le CSC*. Tout cet effort visait à construire le « Règne du Cœur de Jésus dans les âmes et dans les sociétés »<sup>11</sup>.

*Le CSC* a probablement été rédigé au cours de cette année 1897 particulièrement intense<sup>12</sup>: le Fondateur y a donné cinq conférences à Rome, publiées par la suite dans le volume *Renouveau social chrétien* (RSO), et a participé à plusieurs réunions de la Commission des études sociales du diocèse de Soissons, qui avait rédigé le *Manuel social chrétien* (MSO) en 1894. En avril 1897, Dehon fut nommé consultant de l'Index. Cette année-là, outre ses voyages, il contribua à l'organisation de la rencontre des séminaristes à Val-des-Bois pour la formation sociale (août), participa au quatrième congrès du Tiers-Ordre franciscain à Nîmes (également en août) et assista au congrès de la Démocratie chrétienne à Lyon (en décembre). Lors de ce dernier événement, le père Dehon fut élu au Conseil central de la Démocratie chrétienne. On peut donc dire que ce contexte d'interaction avec différents groupes ecclésiaux, ainsi que les exigences des congrès et les débats promus par la Démocratie chrétienne, soulevaient toute une série de questions auxquelles *la CSC* apportait une réponse.

Au cours de cette même période, le père Dehon publia deux autres ouvrages sociaux. En décembre 1897, il avait déjà publié *les Directives pontificales en matière politique et sociale* (DPS). Plus tôt cette année-là, en mars 1897, il avait également publié *Nos congrès* (NCG). De plus, comme mentionné ci-dessus, la rédaction du *CSC* commença peu après la publication du *Manuel social chrétien* (1894)<sup>13</sup>.

<sup>10</sup> La bibliographie sociale du Père Dehon, qui se limite aux ouvrages, couvre la période allant de 1893 à 1903 : *Manuel social chrétien* (1894), *L'usure à l'époque actuelle* (1895), *Nos congrès* (1897), *Directives papales* (1897), *Catéchisme social* (1898), *Richesse, médiocrité et pauvreté* (1899) et *Renouveau social chrétien* (1900). L'exception est *The Plan of Freemasonry*, publié en 1908.

<sup>11</sup> Cf. Emerson M. RUIZ, « Le Père Dehon en tant qu'éducateur social de la jeunesse : une étude des articles parus dans la "Crônica do Sudeste" », dans TQ 40 (2024), pp. 12–57.

<sup>12</sup> Bien que publié en 1898 par les éditeurs *Bloud et Barral*, le projet de cet ouvrage remonte dès 1894, sous la forme d'une proposition de livre plus simple et plus accessible que le *Manuel social chrétien* (cf. Lettre de Mgr Jean-Baptiste Duval à Léon Dehon, 16 juillet 1894 [LC1 115907]).

<sup>13</sup> En comparant le CSC, le DPS et le MSO, on peut discerner un ensemble cohérent, bien que distinct, de conceptions et d'approches des problèmes sociaux. Le MSO, ouvrage collectif coordonné par le père Dehon, revêt un caractère formatif et pragmatique, largement utilisé dans les séminaires, reliant les principes à des exemples concrets et à des données empiriques. Le DPS se présente comme une synthèse interprétative du magistère du pape Léon XIII, destinée principalement au clergé français, avec une plus grande profondeur théologique et un accent mis sur l'orientation ecclésiale (notamment dans le contexte du *ralliement*). *Le CSC*, quant à lui, revêt une forme catéchétique destinée à un public plus large, comme le montre le présent ouvrage. Malgré des différences de public, de méthode et de style, il existe une convergence sur des thèmes centraux : l'origine et l'organisation de la société, la relation Église-État, la question du travail, la critique du libéralisme et du socialisme, la proposition corporatiste et l'idéal de la démocratie chrétienne orientée vers le Règne social du Cœur de Jésus. Les trois ouvrages partagent également la notion de «

Dans les *Notes Quotidiennes*, où il mentionne la publication du CSC, Dehon se dit satisfait de l'accueil immédiat réservé à l'ouvrage, notant que le texte « *a été bien accueilli par la presse, et j'ai reçu des lettres favorables des archevêques d'Aix et d'Avignon, des évêques de Fréjus, Nevers, Saint-Dié, Laval, et de Monsieur Cardon, vicaire capitulaire de Soissons* » (NQT 12/110)<sup>14</sup>. Cette reconnaissance de la part de la hiérarchie française confirme la légitimité et l'utilité pastorale de son effort : systématiser un sujet complexe sous une forme catéchétique, en utilisant un langage plus pédagogique et accessible.

Une analyse du contexte de l'ouvrage devrait permettre d'identifier les principales *influences* sur la rédaction de CSC : celles-ci s'articulent autour du magistère de l'Église et des figures de proue du catholicisme social de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'influence fondamentale et la plus fréquemment citée est celle du pape Léon XIII, que Dehon considère comme le véritable auteur de la théologie sociale de l'Église<sup>15</sup>. Outre le magistère de Léon XIII, l'ouvrage s'appuie sur l'Écriture Sainte, bien que dans une moindre mesure que dans ses œuvres spirituelles<sup>16</sup>. Sur le plan théologique, l'influence de saint Thomas d'Aquin est explicite, à travers la *Summa Theologica* (CSC 46). L'auteur mentionne également le pape Pie IX, à travers l'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus* (1864), pour identifier les erreurs sociales de la modernité (cf. CSC 5-9).

Enfin, il y a l'influence de figures majeures de l'action sociale catholique européenne et américaine qui ont inspiré Dehon. Parmi les noms de ceux qui « font écho aux paroles du Pape » et dont les conseils sont mis en pratique, Dehon mentionne les cardinaux Manning<sup>17</sup> et Gibbons<sup>18</sup>,

---

malaise social » (cf. CSC 70, 97, 99, 519) comme diagnostic commun. Ensemble, elles esquissent un système cohérent : MSO utilise un fondement formatif et appliqué, DPS utilise comme clé herméneutique le magistère, et CSC présente un instrument de diffusion populaire. Cela révèle la capacité du Père Dehon à adapter un noyau doctrinal commun à différents publics et objectifs.

<sup>14</sup> Sur l'accueil réservé au CSC par l'épiscopat, cf. LC1 74129 ; LC1 74133, LC1 74115.

<sup>15</sup> Les sources principales du pape sont les encycliques *Inscrutabili* (1878), *\*Quod Apostolici\** (1878), *Immortale Dei* (1885), *Libertas Praestantissimum* (1888) et, bien sûr, *Rerum Novarum* (1891), que Dehon utilise pour fonder les grands principes de la vie politique et sociale chrétienne (cf. CSC 10.15.504).

<sup>16</sup> Les Écritures sont explicitement citées dans les sections suivantes : CSC 23 (Rm 5), 24 (Rm 12), 26 (Rm 13, 1), 27 (Mt 28, 18-19) et 37 (Jn 20, 21).

<sup>17</sup> **Henry Edward Manning** (1808–1892), ecclésiastique anglais, s'est converti de l'anglicanisme au catholicisme en 1851. Il avait été très actif au sein du Mouvement d'Oxford. Il a été nommé archevêque de Westminster en 1865 et créé cardinal par Pie IX le 15 mars 1875.

<sup>18</sup> **James Gibbons** (1834–1921), ecclésiastique catholique américain, a étudié au grand séminaire de Baltimore et a été ordonné prêtre en juin 1861. Il est devenu curé de la paroisse Saint-Patrick, puis de celles de Sainte-Brigitte et de Saint-Laurent à Baltimore, et a été nommé vicaire apostolique de Caroline du Nord en mars 1868. Nommé évêque de Richmond en juillet 1872, il fut promu en mai 1877 évêque coadjuteur de Baltimore. Il succéda à l'évêque titulaire de ce siège en octobre de la même année. Il fut nommé cardinal par Léon XIII le 7 juin 1886.

ainsi que Ketteler<sup>19</sup>, Windthorst<sup>20</sup>, Decurtins<sup>21</sup>, de Mun<sup>22</sup> et Harmel<sup>23</sup>. Dans le contexte historique de la réforme morale et sociale (CSC 409), Dehon souligne l'influence des ordres mendiants (franciscains et dominicains).

Chaque section se termine par une bibliographie exhaustive<sup>24</sup> qui, d'une part, met en évidence l'étendue du champ de recherche couvert et, d'autre part, souligne le rôle de *la CSC* non seulement comme lien avec l'enseignement social de Léon XIII, mais aussi comme passerelle vers les ouvrages fondamentaux de la sociologie chrétienne naissante<sup>25</sup>.

### 1.3 L'auteur dans la trame du texte

<sup>19</sup> **Wilhelm Emmanuel von Ketteler** (1811–1877), ecclésiastique allemand. Après des études de droit à Göttingen, Berlin et Heidelberg et de théologie à Munich (1841–1843), il fut ordonné prêtre en 1844 à Münster et nommé évêque de Mayence en 1850. Membre du Parlement de Francfort en 1848 et du Reichstag en 1871-1872, il fut très actif sur le plan politique, luttant pour la liberté de l'Église et des catholiques face à l'État prussien. Il fut l'un des principaux opposants au Kulturkampf de Bismarck. Il fut également l'un des pionniers du catholicisme social en Allemagne et en Europe.

<sup>20</sup> **Ludwig von Windthorst** (1812-1891) était un homme politique allemand, dirigeant du Parti catholique du Centre et principal opposant au chancelier Otto von Bismarck lors de l'unification de l'Allemagne menée par la Prusse et du Kulturkampf des années 1870. Le Kulturkampf de Bismarck a persécuté l'Église catholique en Prusse dans le but de détruire l'emprise papale. Bismarck a finalement perdu, mais c'est le pape Léon XIII qui a négocié avec lui à la fin, laissant Windthorst en dehors du jeu.

<sup>21</sup> **Caspar Decurtins** (1855–1916), homme politique suisse, fut élu en 1877 au Grand Conseil du canton des Grisons et, en 1881, au Conseil général du Parlement fédéral. En tant que chef du parti catholique conservateur, il fut un promoteur actif de la doctrine sociale de l'Église et un membre de l'Union de Fribourg. Après avoir quitté la politique en 1904, il occupa la chaire d'histoire culturelle à l'Université de Fribourg (1905–1913), dont il fut l'un des fondateurs. Dans les dernières années de sa vie, il adhéra au *Sodalitium Pianum*, le réseau traditionaliste dirigé par Mgr Umberto Benigni, et s'opposa farouchement aux thèses modernistes, notamment en littérature.

<sup>22</sup> **Albert de Mun** (1841-1914), homme politique français et catholique, fut député du Morbihan de 1876 à 1878, puis du Finistère de 1881 jusqu'à sa mort. Légitimiste intransigeant, il lutta longtemps pour la restauration de la monarchie, mais après 1892, il céda aux demandes de Léon XIII et rejoignit la Troisième République, s'alignant sur la droite conservatrice et nationaliste. Très actif dans les causes sociales, il fut l'un des fondateurs des Cercles des travailleurs catholiques (en 1871). Il fut élu à l'Académie française le 1er avril 1897.

<sup>23</sup> **Léon Harmel** (1829-1915), industriel français et catholique, dirigea aux côtés de son père et de ses frères la prospère filature Val-des-Bois à Warmeriville. Poursuivant et développant l'œuvre de son père — qui avait encouragé la mise en place de diverses œuvres caritatives pour venir en aide à ses ouvriers —, il fit de son entreprise un modèle de coopération et de cogestion entre propriétaires et employés, conformément à l'idéal du corporatisme chrétien et aux principes de la doctrine sociale définis par Léon XIII dans l'encyclique *Rerum novarum* (1891). Il soutint la politique d'alignement sur la Troisième République et fut l'un des moteurs du mouvement démocrate-chrétien français naissant. En 1852, il épousa sa cousine Gabrielle Harmel (1833–1870), avec qui il eut neuf enfants. En 1861, il entra dans le Tiers-Ordre franciscain. Il fut nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand et Chevalier de l'Ordre de Pie IX.

<sup>24</sup> Pour approfondir le sujet, l'auteur met en avant les ouvrages du père Pascal (*Philosophie morale et sociale*), de Léon Grégoire et de Goyau.

<sup>25</sup> Un autre ouvrage notable qui a pu influencer la création du CSC est le « catéchisme » (*Principes du communisme*), rédigé par Friedrich Engels en 1847 comme projet de programme pour la Ligue communiste nouvellement constituée. Ce texte reprenait le format de 25 questions et réponses, une approche connue à l'époque sous le nom de « profession de foi », destinée à organiser les doctrines de manière didactique à l'intention des ouvriers. Peu après, cependant, ce format fut abandonné sur la suggestion d'Engels lui-même, qui considérait la structure du catéchisme comme dépassée. Ainsi, ce projet devint une référence essentielle pour la rédaction du Manifeste communiste de 1848. Concernant cette influence possible, il convient de noter que le père Dehon et nombre d'« abbés démocratiques » cherchaient à contrer les menaces socialistes en créant des œuvres sociales et des initiatives qui, à plusieurs reprises, présentaient des similitudes avec les projets de ce groupe. Cette stratégie est visible dans *Le Manuel social chrétien*.

Une comparaison avec les autres ouvrages sociaux de l'auteur montre que l'éventail thématique abordé dans *le CSC* dépasse les préoccupations de ses autres écrits sociaux. En ce sens, le texte apporte des réponses à un large éventail de préoccupations sociales de l'époque, centrées sur le rôle social des catholiques et de l'Église dans le monde. Une comparaison avec les autres ouvrages de l'auteur de cette période révèle que, si les réponses *de CSC* sont plus concises, elles sont aussi plus « catholiques » et universelles, transcendant généralement les limites des questions explicitement françaises<sup>26</sup>. Les demandes de traduction dans de nouvelles langues reçues par l'auteur indiquent que son intention a été atteinte<sup>27</sup>.

L'auteur de l'ouvrage cherche à offrir des réponses que les gens (apparemment) attendaient. Il n'hésite pas à aborder les questions difficiles et entremêle la réflexion théologique avec un modèle expositif très traditionnel, à savoir le catéchisme. Le quatrième chapitre, le plus long, met en évidence l'intention apologétique du texte: offrir aux gens des arguments pour la défense de la foi et des « droits de Dieu »<sup>28</sup>.

L'auteur défend en particulier le droit de l'Église à participer aux processus sociaux. Il s'agit d'un catéchisme sur la morale sociale de l'époque moderne, sur l'importance de la participation catholique à la société... En d'autres termes, l'auteur implicite défend les travailleurs, mais indique également que les travailleurs catholiques doivent défendre l'Église et sa *place* dans la société.

L'auteur implicite est également un « pastoraliste », en ce sens qu'il est capable d'une réflexion souple et adaptable, chaque fois que cela est possible ou nécessaire. Par exemple, dans CSC 46, l'auteur démontre que si l'idéal décrit dans les sections précédentes ne se concrétisait pas (la centralité de l'Église dans une société catholique), l'Église devait maîtriser l'art de s'adapter aux nouvelles réalités, comme ce fut le cas aux États-Unis et en Angleterre, où l'unité religieuse (catholique) était brisée, mais où l'Église jouissait d'une liberté d'action au milieu d'une dangereuse diversité religieuse. À ce sujet, l'auteur, en se référant aux concordats dans CSC, déclare: « cela ne constitue certainement pas l'idéal... » (CSC 49). Autrement dit, il existe une éalité « idéale » et une réalité « possible », et l'auteur semble savoir naviguer entre ces deux réalités, montrant, d'une part, la continuité dogmatique et, d'autre part, la nécessité d'adaptation, caractéristique de l'interprétation pastorale. L'action sociale est présentée comme un devoir qui doit répondre aux « temps et aux circonstances » (CSC 1).

<sup>26</sup> Cf. note n° 12.

<sup>27</sup> « J'ai publié ces conférences en plusieurs volumes : Catéchisme social, Renouveau chrétien, Directives pontificales. Plusieurs de ces volumes ont été traduits en italien, en arabe, en hongrois et en portugais. Ils sont devenus des classiques dans divers séminaires en France et en Italie » (NQT 39/122). La traduction en portugais était en cours en septembre 1906, comme l'a noté le Père Dehon lors de sa visite à Pernambuco, au Brésil, où le livre était en cours d'impression dans le journal « União operária ». Il s'agissait probablement de la première des œuvres sociales du Père Dehon à être traduite en portugais (cf. NQT 20/79).

<sup>28</sup> Par exemple, dans CSC 43, l'auteur explicite la portée apologétique de la doctrine sociale en affirmant que l'Église « peut intervenir » dans la vie publique pour défendre simultanément « les droits de Dieu et les droits des peuples ». Cette intervention n'est pas présentée comme une intrusion arbitraire, mais comme une conséquence de sa mission morale: protéger l'ordre social lorsqu'il est menacé par des erreurs qui rejettent la souveraineté de Dieu et affaiblissent les « fondements » moraux (CSC 5) de la société.

Quant aux **stratégies**, l'auteur écrit dans le but de persuader les lecteurs quant aux réponses apportées par l'Église face à cette nouvelle réalité sociale. Le père Dehon construit sa stratégie de persuasion en projetant l'image d'un fin connaisseur des sciences sociales, du magistère et du monde au-delà des frontières françaises.

Une stratégie centrale de son discours réside dans l'insistance sur l'étude sérieuse et méthodique comme condition préalable à l'apostolat social. Dehon soutient qu'il faut étudier pour connaître et qu'il faut étudier pour enseigner. Il est nécessaire d'étudier en particulier les questions sociales qui se présentent comme nouvelles et qui auraient toujours dû être étudiées au sein de l'Église (cf. CSC 291), en affirmant que le prêtre ne doit pas agir sans une préparation intellectuelle rigoureuse<sup>29</sup>.

#### 1.4 Le dialogue proposé : public et enjeux

Après avoir examiné l'origine, la structure et les influences de l'ouvrage, il est essentiel – bien qu'il s'agisse d'une première approche – d'étudier **le public** auquel il s'adresse. Cette analyse est introductive, car elle sera approfondie dans la section suivante de cette étude.

Dans *le CSC*, l'auteur implicite s'adresse à un catholique qui exerce une responsabilité consciente dans l'organisation de la société, qui agit au-delà de la sphère privée de la foi et qui évolue dans les domaines de la prise de décision publique: politique, économique, éducatif et culturel. Il s'agit d'un lecteur qui possède une certaine capacité à influencer la société et qui recherche des repères fiables pour juger et agir face aux transformations sociales de la fin du XIXe siècle, une époque marquée par la sécularisation de l'État, la montée du libéralisme individualiste, la menace révolutionnaire du socialisme et la réorganisation de la main-d'œuvre industrielle.

Compte tenu de ce **public cible**, il est clair que le père Dehon, en tant qu'auteur implicite, cherche à aborder certaines **questions spécifiques**. Il tente de répondre à des questions doctrinales, sociales et politiques soulevées par la transition du XIXe au XXe siècle. Il le fait face à la sécularisation progressive du continent européen et de la France, qui était également le fruit d'idées socialistes et rationalistes.

L'auteur est conscient des difficultés d'intégrer la doctrine chrétienne à la pensée moderne. Il reconnaît la nécessité de repositionner l'anthropologie et la morale chrétiennes face aux nouvelles idéologies sociales et à l'émergence d'une morale indépendante (autonome) qui contredit l'hétéronomie. Dans la préface de son ouvrage, le père Dehon présente une analyse de l'époque moderne:

Mais avec le XVIIIe siècle, la société civile fut ébranlée dans ses fondements. La fantaisie philosophique du Contrat social donna naissance à la Révolution. Au cours du XIXe siècle, l'hérésie politique de l'athéisme social progressa, et l'erreur se répandit dans la sphère

<sup>29</sup> Selon A. Perroux, dans *CSC*, le père Dehon applique implicitement une dynamique similaire à la méthode «voir, juger, agir», en partant toujours de la réalité concrète pour l'analyser et orienter l'action pastorale. Le père Dehon part de la réalité en tant qu'« excellent observateur », en présentant autant d'informations que possible sur un problème social donné (voir). Ensuite, il mène une étude de la situation sociale en s'appuyant sur le magistère de l'Église, en se référant notamment à Léon XIII (juger). Enfin, il s'engage dans une action qui conduit à un changement de la réalité (agir) (cf. PERROUX, A. *Le témoignage d'une vie : le Père Jean-Léon Dehon*, STD 59, Rome, 2014, p. 67 et suivantes).

économique. Le collectivisme devint l'idéal, et l'anarchie le moyen. Les catholiques se consacrèrent à la recherche de la vérité politique et économique. L'Église pourvoira. La Tradition chrétienne conserve en son sein toutes les paroles de vie, pour les réorganiser selon les besoins des enfants de Dieu. L'Église nous donnera sa doctrine sociale (CSC 5).

Compte tenu de ce contexte et en cherchant l'auteur implicite dans le texte du Père Dehon, nous pouvons identifier plusieurs questions:

a) *Quelle devrait être la relation entre l'Église et l'État dans une société sécularisée ? L'État peut-il ignorer la religion ?*

La relation entre l'Église et l'État doit être guidée par la distinction réelle des fins et des compétences: l'Église, ayant une fin «spirituelle et surnaturelle», est «indubitablement distincte de l'État» et reste «une société parfaite et indépendante dans sa propre sphère», dotée de sa propre autorité (CSC 28). C'est pourquoi, pour le Père Dehon, il n'est pas légitime que l'État refuse à la religion sa citoyenneté sociale ou se déclare indifférent à son égard, car cela reviendrait à un «pur matérialisme». De plus, «la raison elle-même exige un culte social», puisque «la société, œuvre de Dieu, lui doit un culte en tant qu'auteur» (CSC 30).

b) *Comment mettre en avant l'origine divine de l'ordre social et politique, afin de l'orienter vers la pratique de la morale chrétienne ?*

S'inspirant de l'encyclique *Immortale Dei*, le Père Dehon affirme que la société a été créée pour l'homme, et non l'inverse (CSC 15). Par conséquent, la société ne peut exclure de l'ordre social ce qui est propre à la personne humaine, comme la famille et la religion. La société «doit les protéger et leur garantir la paix tant intérieure qu'extérieure, et les aider à s'épanouir pleinement. Tel est le plan divin. La société est voulue par Dieu pour le bien commun» (CSC 16).

c) *Comment formuler une vision chrétienne de l'économie et de la justice sociale qui soit capable de répondre aux problèmes sociaux de son époque ?*

Le père Dehon propose une voie de compromis entre le libéralisme et le socialisme, en prônant une économie chrétienne marquée par la charité et les corporations, typique du Moyen Âge. Dans cette proposition, déjà présente dans *\*Rerum Novarum\**, on trouve une défense des petites structures et de la famille contre le pouvoir de l'État qui afflige la société (mal-être social). C'est là le cœur de ce que la doctrine sociale de l'Église appellera plus tard la subsidiarité.

« Il y a un siècle, nous vivions dans cette fragmentation que nous appelons individualisme: peu de vie communautaire et locale, sans corporations, sans associations. L'État absorbait tout; nous avions une capitale congestionnée et une organisation gouvernementale congestionnée: tous les membres du corps social étaient affaiblis et anémiques. Mais l'esprit d'association a refait surface. C'est la nature qui revendique ses droits » (CSC 510).

d) *Comment les chrétiens doivent-ils se comporter face aux nouveaux régimes politiques (républiques, démocraties, en remplacement de l'ancien régime monarchique)?*

La CSC semble trouver son fondement dans la tentative du Père Dehon d'approfondir la théologie sociale chrétienne en réponse à un monde en crise et subissant des transformations brutales. Elle vise à aborder le problème de l'athéisme, de l'hégémonie de l'État au détriment des

libertés individuelles, du matérialisme et de la perte du sens religieux moderne dans la sphère publique. Dans un certain sens, on peut dire que le Père Dehon jette les bases de ce que l'on appelle aujourd'hui la théologie publique, en concevant l'Église non seulement comme la transmetteuse et la dépositaire de la vérité du dogme, mais aussi comme une enseignante de la vie sociale.

### 1.5 Évaluation de l'efficacité discursive

Alors que nous approchons de la conclusion de cette section dans laquelle nous présentons le père Dehon comme un auteur implicite, il convient de se demander s'il a répondu à la question centrale de l'ouvrage<sup>30</sup> ainsi qu'aux autres questions qui en découlent, telles qu'elles sont formulées tout au long du texte.

Le père Dehon fonde l'action sociale de l'Église (et des lecteurs catholiques) sur quatre points : a) la responsabilité de préserver et d'adapter la révélation chrétienne<sup>31</sup> ; b) la subordination de l'économie politique à la morale chrétienne ; c) l'action publique en faveur de la justice et de la charité ; et d) le rôle historique de l'Église dans la défense de la liberté, de l'égalité et de la justice sociale. L'objectif est une société chrétienne fondée sur la collaboration entre l'Église, la famille et les associations professionnelles<sup>32</sup>.

Le père Dehon s'exprime en connaissance de cause, mais sans distance. Son langage est simple, direct et marqué par un ton conversationnel qui invite à l'adhésion. Ainsi, avec *une efficacité rhétorique*, l'auteur implicite de Dehon cherche à convaincre non seulement par la foi, mais aussi par la raison, la connaissance académique et scientifique, guidant et réorganisant ainsi la vie sociale des catholiques. Il fonde son argumentation sur trois piliers complémentaires :

1. *La raison morale*, qui fait appel au sens de la justice naturelle et à la dignité du travailleur, à travers l'articulation d'arguments moraux, économiques et sociaux.

2. *La doctrine ecclésiastique*, fondée sur le magistère de Léon XIII, en particulier *Rerum novarum*, qui lui confère une légitimité institutionnelle (en tant qu'interprète, prédicateur et «chroniqueur» du pape).

3. *L'expérience sociale concrète*, qui se manifeste dans la description de la condition des travailleurs et dans la critique des systèmes politiques du socialisme et du libéralisme.

<sup>30</sup> Telle était la question posée par le guide de recherche: «À quelle question Dehon, par l'intermédiaire de son auteur implicite, tentait-il de répondre dans son texte? Quelle était sa réponse à cette question dans l'horizon d'attente du lecteur – le lecteur implicite – de la fin du XIXe et du début du XXe siècle?» Au début de cette étude, cette question a été formulée comme suit: «Comment un catholique doit-il comprendre et réorganiser la vie sociale (politique et économique) après la rupture moderne, face à l'avancée d'idéologies et de pratiques qui excluent Dieu et l'Église de la sphère publique (franc-maçonnerie, athéisme social, socialisme, libéralisme), et quelle est la place de l'Église dans ce réaménagement?»

<sup>31</sup> L'auteur démontre que l'Église détient la vérité politique et économique que recherchent les catholiques. Il met en évidence une continuité organique: tout comme l'Église a articulé des dogmes lors de crises doctrinales, elle articule aujourd'hui une doctrine sociale au milieu d'une crise civile. L'auteur oppose la « fantaisie » du Contrat social et de la Révolution à la «vérité» et interprète le socialisme/athéisme comme une «hérésie politique».

<sup>32</sup> D'une part, l'auteur cherche à «restaurer» une société chrétienne qui trouve son axe social principalement dans de petites associations inspirées du Moyen Âge. D'autre part, en particulier dans la conclusion (CSC 514–521), l'auteur se tourne vers l'avenir, vers la démocratie chrétienne et le Royaume social du Cœur de Jésus — des réalités qui, bien qu'enracinées dans les catégories médiévales et s'exprimant à travers elles, pointent vers l'avenir.

Cette triple argumentation confère au texte une profondeur persuasive qui transcende le simple moralisme. L'auteur implicite apparaît ainsi comme un intellectuel catholique conscient de son époque, qui cherche à donner à la foi une *fonction publique* et à définir la place de l'Église. La conviction de sa pensée sociale découle non seulement du contenu doctrinal, mais aussi de la cohérence entre sa vision spirituelle et sa lecture réaliste de la société.

D'autre part, bien que cet auteur implicite soit rhétoriquement efficace, sa conviction se heurte à des limites lorsqu'il s'agit de la complexité sociale moderne. *CSC* part d'une vision hiérarchique et organique de la société, dans laquelle chaque classe a un rôle défini et où l'harmonie sociale dépend de la charité et de la justice chrétiennes. Cette conception, bien qu'animée de bonnes intentions, présuppose un ordre stable que le capitalisme naissant commençait déjà à éroder.

Pour le lecteur contemporain, une telle position peut paraître paternaliste ou insuffisante, car elle évite de remettre en question les structures économiques profondes de la logique capitaliste. Ainsi, l'auteur implicite conserve sa force morale, mais révèle également les limites du discours catholique de son époque, fondé sur un « ordre social chrétien » reposant sur des rôles figés (employeur/travailleur) face à la modernité industrielle et à la pensée socialiste naissante.

Malgré ces limites historiques, la figure de l'auteur implicite dans *CSC* conserve une force éthique et pastorale efficace. Dehon construit un modèle de communicateur religieux qui enseigne par l'autorité pastorale et la charité, cherchant à réconcilier doctrine et vie sociale. Sa conviction est à la fois rationnelle et affective, fondée sur la compassion et le désir de restaurer la dignité humaine à la lumière de l'Évangile. Dans cette perspective, Dehon apparaît comme un précurseur de la pensée sociale chrétienne moderne, dont l'auteur implicite sert de pont entre la tradition et les exigences de justice du nouveau siècle.

Dans *CSC*, le père Dehon construit un auteur implicite à la fois convaincu et compatissant, orthodoxe et attentif à la réalité sociale. Sa voix allie l'autorité du maître à la tendresse du pasteur, devenant profondément persuasive dans le contexte catholique de la fin du XIXe siècle. Bien que limité par une vision hiérarchique et non révolutionnaire de la société, Dehon parvient à un équilibre rare entre doctrine et humanité. Ainsi, son œuvre s'impose comme un exemple d'éloquence morale et de fidélité pastorale, dans lequel l'auteur implicite se montre pleinement convaincant – non seulement par sa logique, mais surtout par son intégrité spirituelle et sa capacité à interpréter la réalité sociale.

## 2. Le lecteur fictif du *Catéchisme social*

Dans cette deuxième section, la question qui doit guider notre analyse littéraire est la suivante: à qui s'adresse l'auteur implicite?<sup>33</sup> Cette section s'articule autour de trois parties : (1) Dehon : un écrivain s'adressant à un lecteur fictif ; (2) l'identité du lecteur fictif ; et (3) le lecteur fictif d'un catéchisme en tant que genre littéraire.

<sup>33</sup> Le concept du lecteur fictif a été développé principalement par Wayne C. Booth dans son ouvrage *\*The Rhetoric of Fiction\** et affiné par la suite par des théoriciens tels que Wolfgang Iser et Umberto Eco. Le lecteur implicite n'est pas le lecteur réel qui ouvre le livre. Il s'agit plutôt d'une construction discursive: l'image du lecteur que le texte lui-même présuppose à travers ses choix rhétoriques, son niveau de complexité argumentative, ses présupposés idéologiques et ses stratégies de persuasion.

Identifier le lecteur fictif d'un texte nécessite de prêter attention à divers éléments : les connaissances préalables présupposées, les valeurs partagées, les arguments présentés pour gagner l'adhésion, les objections anticipées et la manière dont elles sont traitées, et enfin, le ton et le registre de la langue employée. Par exemple, un texte qui fait constamment appel à l'autorité papale sans qu'il soit nécessaire de la justifier présuppose un lecteur qui l'accepte. Cependant, ce texte présente également des arguments économiques et techniques, présupposant un lecteur ayant une certaine connaissance de ces sujets.

## 2.1 Dehon : un auteur s'adressant à un lecteur type

Dehon présuppose un lectorat particulier. Le Fondateur estime que la doctrine est toujours valable («*L'Église nous donnera sa doctrine sociale*» [CSC5]), mais les développements historiques soulèvent de nouvelles questions, comme le montre l'expression «*d'autres fois*» [«*other times*»] dans CSC 2<sup>34</sup>; ces mots suggèrent une certaine rupture dans le texte. Ils nous rappellent que la mission de l'Église consistant à préserver, expliquer et définir la révélation n'est pas sans revers.

Le Père Dehon a à l'esprit un lecteur sensible, capable de contempler l'architecture dans son ensemble et de s'émerveiller devant chaque détail. «*Désormais, il restait peu à faire*» (CSC 4). Tout est en place ; chaque détail a été pensé. Le père Dehon, lecteur attentif, invite le lecteur imaginaire de son œuvre à contempler ce qu'il contemple lui-même: une doctrine solide. Ainsi, le lecteur de Dehon ne semble laisser aucune place à la critique, puisque tout est parfaitement articulé: «*nous étions en possession de la vérité sur Dieu, la Trinité, le Verbe incarné, la rédemption, l'Église, son autorité, ses sacrements*» (CSC 4).

Poursuivant la lecture de la Préface (CSC 1-13), le Père Dehon met en évidence un tournant historique: «*Mais au XVIII<sup>e</sup> siècle, la société civile fut ébranlée dans ses fondements. La fantaisie philosophique du Contrat social donna naissance à la Révolution*» (CSC 5). Le «*mais*»<sup>35</sup> introduit un nouveau scénario historico-théologique: face à la «*fantaisie philosophique*», l'auteur expose la vérité. Le lecteur est invité à contempler la révélation d'un «*trésor*» doctrinal que l'Église rendra explicite à travers l'enseignement magistériel récent: «*L'Église nous donnera sa doctrine sociale*» (CSC 5). L'invitation consiste donc non pas à se laisser piéger par des récits idéologiques, socialistes, anarchistes, collectivistes ou libéraux<sup>36</sup>, mais à reconnaître que la doctrine sociale

<sup>34</sup> «*Parfois, l'explication des Écritures et des croyances traditionnelles s'est faite pacifiquement par l'enseignement ordinaire de l'Église et surtout par les écrits des Saints Pères. À d'autres moments, c'est dans le contexte d'une lutte doctrinale, d'une hérésie grandissante ou d'une erreur soulevée et répandue dans une région que l'Église, par ses conciles ou son chef suprême, et avec l'aide du Saint-Esprit, a défini ses dogmes, expliqué ses croyances et condamné l'erreur*» (CSC 1-2).

<sup>35</sup> «*Mais avec le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la société civile qui est ébranlée dans ses fondements mêmes. La fantaisie philosophique du Contrat social donne naissance à la Révolution*» (CSC 5).

<sup>36</sup> D'autre part, le père Dehon n'était pas étranger au développement du socialisme en Europe. Par exemple, dans *la Chronique du Règne*, outre qu'il met en avant le progrès social des Allemands et la contribution des socialistes, il cite un article de Franz Lutgenau publié dans la revue *Sozialistische Monatshefte*, dans lequel celui-ci souligne la contribution de l'Église catholique à l'action sociale: «*L'Église catholique a toujours adopté une position différente ; elle a toujours suivi un code de conduite différent. C'est l'organisation la plus puissante du moment. Mais la vision large de l'Église romaine ou de ceux qui la gouvernent s'étend vers l'avenir. Léon XIII est un homme politique et un*

catholique se développe historiquement en réponse à des crises concrètes, «*en accord avec les temps et les circonstances*» (CSC 1). Ainsi, le lecteur ne se contente pas de recevoir des informations, mais est amené à percevoir comment les contextes posent de nouvelles questions à la foi et comment l'Église y répond par des critères de discernement et d'action.

## 2.2 Identité du lecteur cible

Le père Dehon s'adresse principalement à un catholique ayant un certain niveau d'éducation, présent en France à la fin du XIXe siècle, mais pas exclusivement: comme démontré précédemment, la CSC est un ouvrage plus universel et moins ancré géographiquement que le MSO. Quelques traits de ce lecteur type: il peut s'agir d'un prêtre catholique, d'un éducateur ou d'un ouvrier ; il peut appartenir à la classe moyenne supérieure ou être un ouvrier engagé dans la cause sociale.

Dans *CSC*, l'identité du lecteur peut être retracée à travers les différents acteurs sociaux cités par l'auteur, en particulier dans la troisième partie de l'ouvrage. Le «destinataire implicite» est un chrétien évoluant dans diverses sphères de la vie sociale<sup>37</sup>. Tout commence par la famille, «antérieure à la vie sociale», un noyau que la société doit protéger, en respectant son autonomie, sa stabilité et l'autorité reçue de Dieu (CSC 19–21), de sorte que la citoyenneté publique passe habituellement «par le chef de famille» et que la société soit structurée en groupes organiques (familles, communautés, associations professionnelles, etc.) ayant leurs propres intérêts (CSC 64–65).

Le texte s'adresse également *aux magistrats et aux autorités publiques*, qui «doivent se montrer chrétiens en tant que tels», rappelant que l'obéissance au pouvoir civil n'est valable que «dans certaines limites», jamais contre la loi de Dieu, et que les fidèles doivent se référer, dans les questions difficiles, au discernement de ceux qui détiennent l'autorité dans l'Église (CSC 248–250). *La CSC* s'adresse aux *électeurs*, mais aussi aux *législateurs et aux administrateurs* lorsqu'elle définit les impôts comme une «contribution obligatoire» aux dépenses publiques (CSC 69) et lorsqu'elle critique les déséquilibres et le gaspillage des budgets modernes (CSC 75–77). Elle s'adresse également *aux enseignants et aux éducateurs culturels* en affirmant que l'éducation a pour mission «d'instruire la raison», de «former la vertu» et de «créer l'habitude d'obéir à l'autorité», et que l'enseignement ne peut se passer d'une référence religieuse (CSC 81–83). Il s'adresse *aux journalistes* en affirmant qu'il n'existe aucun «droit naturel» d'utiliser la presse pour éroder les fondements moraux et religieux de la société ; on ne doit pas permettre à la presse de détruire la religion, l'autorité, la propriété et la moralité publique (CSC 84–86). Enfin, s'adressant *aux travailleurs, aux employeurs et aux dirigeants sociaux*, il considère les associations professionnelles comme «naturelles» (CSC 65) et lie l'action de l'État à la justice sociale (CSC

---

*économiste de grand calibre. Son encyclique sur la question ouvrière devrait être étudiée comme un catéchisme social et économique* » (*Chroniques du Règne, Allemagne* [CHR 1898/140]).

<sup>37</sup> Il est révélateur de noter qu'en ouvrant le chapitre consacré aux devoirs des chrétiens, le Père Dehon commence par les «devoirs du prêtre» : «Quels sont les devoirs du prêtre en matière de vie sociale? Ils sont au nombre de trois : étudier, enseigner et agir» (cf. CSC 241–247). Ce thème sera repris dans la section 3.3 (Dimension congrégationnelle).

75–76). Ce bref aperçu montre le large éventail d'acteurs sociaux auxquels l'auteur s'adresse dans *le CSC* et qui constituent également le public visé par l'ouvrage.

Giuseppe Toniolo, qui a rédigé la préface de la version italienne de la CSC, semble pointer dans une autre direction. Il a décrit le projet du Père Dehon et présenté son point de vue sur le public visé par cet ouvrage. *«Il est vrai qu'il est plus difficile de présenter le pain de la vérité d'une manière accessible à des esprits peu instruits que d'exposer des théories scientifiques à des érudits»*<sup>38</sup>. » Les déclarations de Toniolo renforcent l'idée que le lecteur visé est un laïc catholique; cependant, on peut se demander si une personne peu instruite serait en mesure de comprendre l'ouvrage. Si le CSC n'était pas destiné à l'élite intellectuelle, il n'était pas non plus facilement accessible aux masses.

Ce lecteur catholique était plongé dans des réalités doctrinales et morales diverses, ainsi que dans des contextes politiques et sociaux tout aussi complexes<sup>39</sup>. D'un point de vue religieux, la lecture du texte révèle le profil ecclésial du public auquel s'adresse le père Dehon : un lecteur capable de comprendre la doctrine chrétienne de base, quelque peu familier avec l'histoire ecclésiale et les grands conciles, et capable de suivre le langage social des encycliques papales — en particulier celles de Léon XIII, mais aussi celles de Pie IX — et conscient des conséquences de la Révolution française et de ses répercussions. Ainsi, si d'une part l'auteur implicite imagine un lecteur situé dans un monde de tensions sociales, d'autre part, il envisage un lecteur capable de naviguer dans le parcours apologétique complexe du quatrième chapitre.

*Le CSC* est un ouvrage à caractère dialogique, dans lequel le père Dehon envisageait un lecteur curieux et intéressé, formulant des questions. Il s'agissait d'un lecteur ayant des questions très précises (peut-être angoissantes, compte tenu de la polarisation de l'époque), et l'auteur proposait un ouvrage pratique de réponses, un « catéchisme social complet » (CSC 12). D'une certaine manière, le CSC est une sorte de guide moral pour comprendre le monde nouveau à travers la doctrine, une sorte de « boussole catholique ».

Le lecteur hypothétique s'inquiétait des menaces que pesaient sur la famille le centralisme d'État (césarisme), les lois accordant à l'État le contrôle de l'éducation des enfants, et les pressions pour vendre sa petite propriété et émigrer vers la grande ville: *«La société ne doit pas s'immiscer dans l'organisation des familles, puisqu'elle les trouve établies par la nature et la*

<sup>38</sup> TONIOLO, G., *op. cit.*, p. 410. L'auteur poursuit son texte en présentant un portrait du Père Dehon : « Cela n'a pas empêché le père Dehon, auteur d'une série d'écrits bien connus et largement diffusés en Italie, tels que le *Manuel social chrétien*, les *Directives pontificales*, le *Renouveau social chrétien*, dans lesquels la clarté du génie français, combinée à la cohérence logique des Italiens, parmi lesquels le père Dehon a longtemps vécu, contribue à donner à ces ouvrages un caractère populaire tout à fait original. »

<sup>39</sup> *La tension morale et doctrinale* est marquée par la menace du socialisme et du communisme, par la propagation de l'athéisme social, par la prolifération de conceptions de la « morale indépendante » — détachée de tout fondement religieux — et par l'avancée de multiples formes de libéralisme contemporain. Il s'agit également d'un lecteur situé au cœur de *tensions politiques et sociales*, caractérisées par les conséquences découlant de l'esprit révolutionnaire du XVIII<sup>e</sup> siècle. On observe la crise de l'*Ancien Régime* et le renforcement de la Troisième République, ainsi que la confrontation progressive entre l'État et l'Église, entraînant la perte de l'autorité ecclésiale sur l'éducation. De plus, on constate des cas d'injustice sociale, de désordre économique et de déséquilibres dans la sphère sociale.

*religion*» (CSC 20)<sup>40</sup>. L'auteur imagine un *père de famille* lisant son ouvrage et insiste donc sur la défense de la famille et de la petite propriété<sup>41</sup>.

L'étude des **stratégies** rhétoriques du Fondateur révèle de nouveaux aspects du lecteur auquel il s'adresse. L'auteur adopte un ton d'autorité institutionnelle, présentant l'Église comme un guide sûr dans la transmission de la vérité. Il emploie un parallélisme doctrinal qui établit un lien entre les hérésies théologiques et les «hérésies sociales», interprétant le socialisme comme une nouvelle forme de déviation qui exige un discernement et une réponse chrétienne (CSC 5). De plus, il utilise fréquemment des chiffres et des dates, renforçant ainsi sa crédibilité par la documentation (cf. CSC 74, 77, 132...).

Il s'agit d'un lecteur animé par un engagement social, qui reçoit les outils nécessaires pour agir selon les principes chrétiens et les transmettre à autrui. L'auteur renforce ses convictions dans un ouvrage de «vaccination» contre le socialisme, le communisme et le matérialisme, considérés comme des maux à combattre.

En résumé, le lecteur implicite envisagé par le père Dehon est un catholique cultivé et cohérent, doté d'un certain engagement social et d'une attitude critique envers le socialisme et le matérialisme dans la France de la fin du XIXe siècle. Son devoir est de renforcer l'engagement chrétien dans le contexte où il vit, à travers une compréhension de la tradition catholique, en apportant des réponses doctrinales aux défis politiques et sociaux de son époque. C'est quelqu'un qui attache de l'importance à la précision doctrinale, respecte l'autorité ecclésiastique et est motivé à la fois par la recherche de la vérité doctrinale, sociale et économique et par la lutte contre ce qu'il perçoit comme une hérésie moderne.

## 2.3 Le lecteur fictif d'un catéchisme (genre littéraire) à la fin du XIXe siècle

<sup>40</sup> « *La famille précède la vie sociale. Elle constitue pour l'homme un soutien plus essentiel et plus intime que celui de la société civile. Elle sert également de lien sacré, de source de vie et de soutien nécessaire. La société civile naît après la famille. Elle unit les familles tout comme elle unit les individus. Et elle a pour but de les aider, de les protéger et de promouvoir leur bien-être en son sein. Elle doit respecter les familles en tant qu'institutions sacrées que Dieu a jugé bon de doter d'un caractère religieux. La société ne doit pas s'immiscer dans l'organisation des familles, puisqu'elle les trouve établies par la nature et la religion. Les familles sont l'axe de la société et sa force. La société puise dans leurs vertus, leur discipline, leurs richesses et leur fécondité* » (CSC 19-20).

<sup>41</sup> Dans ce contexte, où le lecteur est imaginé comme le «chef de famille», il est intéressant de noter la place centrale de la famille dans CSC. Le père Dehon présente la famille comme la «première unité sociale, voulue par Dieu et sanctifiée par Lui», dotée de droits naturels que l'État ne crée pas mais doit protéger. C'est pourquoi il affirme que «les familles sont l'axe de la société», défendant la «loi de l'autorité que Dieu a établie dans la famille» (CSC 12). Les entreprises sont interprétées comme des familles: «*C'est une famille professionnelle ou une petite république avec sa propre législation, ses magistrats et son territoire*» (CSC 432). Dans ce cadre moral et historique, l'auteur interprète le quatrième commandement («honore ton père et ta mère») comme le fondement théologique de la morale sociale: il soutient que les manuels de théologie devraient développer ce précepte parallèlement aux traités sur les lois, la justice et les contrats, afin de fournir une base pour la «politique et l'économie chrétiennes», c'est-à-dire une morale sociale (CSC 12). De là, Dehon déduit également les devoirs des employeurs et des propriétaires à partir des quatrième et septième commandements, établissant une analogie entre le foyer et l'atelier: l'employeur est présenté comme le «chef» d'une «famille de travailleurs», et le contrat de travail crée un lien moral qui implique également protection et responsabilité, allant au-delà du salaire pour englober la moralité, la santé et l'éducation des enfants du travailleur, sous la forme d'un «paternalisme social» compris comme une extension de la paternité et un principe modèle pour d'autres autorités (cf. CSC 12).

À l'époque où vivait le père Dehon, d'autres catéchismes étaient à la disposition des lecteurs. La présence de ce genre littéraire reflète une société en quête d'une plus grande clarté conceptuelle au milieu d'une intense transformation culturelle et sociale. C'est pourquoi le genre du «catéchisme» s'était étendu au-delà des cercles ecclésiastiques<sup>42</sup>, abordant des sujets en marge de la foi, comme dans *le Catéchisme républicain français*, le *Catéchisme constitutionnel*, le *Catéchisme patriotique*<sup>43</sup>, et divers autres<sup>44</sup>. Ces projets témoignent d'un effort visant à consolider de nouvelles idées, à créer des groupes sociaux dotés de doctrines cohérentes et à élaborer des réponses bien fondées aux débats courants en période de grands bouleversements sociaux. Le père Dehon écrit en pensant à ce type de lecteur – celui qui, n'ayant pas accès à des ouvrages spécialisés ni le temps de mener une étude approfondie, recherche la clarté et la synthèse.

Parmi les catéchismes similaires au CSC du père Dehon et rédigés à la même époque, les suivants se distinguent: «*Le Catéchisme Social du Catholique*»<sup>45</sup>, de Théodore Garnier, et le *Catéchisme de l'encyclique*, publié par Mgr Lecot en juillet 1891<sup>46</sup>. Ce dernier cherchait à rendre les enseignements de l'encyclique *Rerum novarum* accessibles à tous, en particulier aux ouvriers<sup>47</sup>. Organisé en 136 questions et réponses, le texte de Lecot est décrit comme une lecture honnête et

<sup>42</sup> Le genre littéraire du «catéchisme» est apparu dans l'Antiquité, avec les Pères de l'Église, et faisait partie de l'initiation des candidats au monde de la foi. Pendant la Réforme, cet outil a été adopté comme moyen de transmettre ce qu'ils croyaient être la vraie doctrine, en opposition à ce qu'ils considéraient comme des erreurs catholiques. On trouve ainsi le *Catéchisme de Heidelberg* (1563) et, plus tard, en réponse catholique, le *Catéchisme romain* (1566), publié par Pie V.

<sup>43</sup> Le *Catéchisme républicain français* (XIX<sup>e</sup> siècle), qui consistait en des brochures enseignant les principes de la citoyenneté et des droits civils sous forme de questions-réponses. Le *Catéchisme constitutionnel* a été utilisé dans divers pays comme instrument d'éducation politique des citoyens (il comprenait des questions telles que les suivantes : a) Quel est le fondement du gouvernement ? La volonté du peuple librement exprimée ; b) Quels sont les devoirs du citoyen ? Participer à la vie publique et défendre la Constitution, etc.). Le *Catéchisme patriotique*, qui servait à enseigner l'histoire, la géographie et l'éducation civique.

<sup>44</sup> Dans le domaine économique et social, on trouve le *Catéchisme économique libéral* (XIX<sup>e</sup> siècle), avec des auteurs tels que Jean-Baptiste Say, qui expliquent l'économie politique, la théorie de la valeur et les avantages du libre marché. Le *Catéchisme de l'économie solidaire* (contemporain) se compose de brochures produites par des organisations du commerce équitable et de l'économie sociale à des fins d'éducation populaire. Le *Catéchisme socialiste* de Gabriel Deville (1883), dont le but était de vulgariser systématiquement les idées de Marx auprès des ouvriers. Le *Catéchisme communiste* de Friedrich Engels (1847) était un projet précédant le *Manifeste communiste*, sous forme de questions-réponses (cf. note 17). Le *Catéchisme révolutionnaire* de Sergueï Netchaïev (1869) se caractérisait par son caractère radical et extrême, destiné aux révolutionnaires convaincus. Le *Catéchisme du peuple* de Louis-Auguste Blanqui (1866), qui mettait l'accent sur la lutte des classes.

<sup>45</sup> GARNIER, Théodore. *Le Catéchisme Social du Catholique*. Paris : Maison de la Bonne Presse, 1894. Rédigé quatre ans plus tôt, cet ouvrage présente plusieurs similitudes avec le CSC. Le texte du père Garnier revêt un caractère pédagogique et apologetique qui systématise les principes de la doctrine sociale de l'Église à la suite de *Rerum Novarum*. Également structuré sous forme de questions-réponses, l'ouvrage vise à instruire le clergé et la classe ouvrière catholique sur la «troisième voie» socio-économique, en réfutant à la fois le libéralisme individualiste et le socialisme collectiviste. Garnier défend, dans un langage accessible, la fonction sociale de la propriété, la justice salariale fondée sur les besoins familiaux, et les associations professionnelles (corporations) en tant qu'instruments d'harmonie sociale et de rechristianisation des masses urbaines.

<sup>46</sup> LECOT, Victor-Lucien-Sulpice. *Catéchisme de l'Encyclique*. Bordeaux : Union catholique de Bordeaux, 1892.

<sup>47</sup> Cf. AGOSTINO, Marc. *Deux lectures de Rerum Novarum : le «Catéchisme» de Mgr Lecot et le «Manuel social chrétien» du Père Dehon*. In : LEDURE, Yves (dir.). *Leone Dehon et Rerum Novarum*. Bologne : Edizioni Dehoniane Bologna, 1992. pp. 169–178.

strictement fidèle de l'original, fonctionnant comme une traduction didactique qui met l'accent sur l'autorité du pape et conserve un ton prudent et traditionnel<sup>48</sup>.

*En conclusion*, le lecteur fictif imaginé par le père Dehon dans son ouvrage se révèle être un catholique de la France de la fin du XIXe siècle, qui trouve dans l'autorité de l'Église une «boussole» pour naviguer en toute sécurité entre la tradition chrétienne et les idéologies modernes, telles que le socialisme, le communisme ou le libéralisme. En s'inspirant du genre littéraire du catéchisme, le père Dehon utilise une dynamique de communication avec laquelle les lecteurs de l'époque étaient déjà relativement familiers. Dehon établit un dialogue pédagogique qui présuppose un interlocuteur capable d'aborder des thèmes d'une certaine complexité, l'invitant à passer de la doctrine à un engagement social plus efficace.

Après avoir cerné l'identité de cet interlocuteur, la section suivante sera consacrée à l'examen de la pertinence possible du CSC dans le contexte contemporain.

### **3. La pertinence du *Catéchisme social* aujourd'hui**

À la lumière des analyses menées ci-dessus, il convient de mettre en évidence certains aspects de la pertinence de la CSC dans le contexte contemporain. Bien qu'il ait été rédigé à une époque marquée par les transformations sociales caractéristiques de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, ce texte présente des principes et des réflexions qui, grâce à une herméneutique rigoureuse, continuent d'offrir des critères importants pour la réflexion sur la vie de l'Église et de la société. En ce sens, la pertinence de la CSC aujourd'hui peut être analysée sous trois angles complémentaires : (1) la dimension sociale, (2) la dimension ecclésiale et (3) la dimension congrégationnelle.

#### **3.1 La dimension sociale**

La valeur de la dignité humaine et des droits fondamentaux, thème pertinent dans la modernité, apparaît dans la CSC dès les premiers chapitres de l'ouvrage, lorsque le Père Dehon aborde le *telos* humain et la raison d'être de la société. L'argument fondamental est que la société, et l'État qui l'organise, existent pour le bien de la personne humaine et doivent valoriser son développement intégral (CSC 15–17).

Le fondement de cet argument, si prisé par la philosophie contemporaine, est de nature théologique selon le père Dehon. L'individu précède la société car tel est le dessein divin. Dieu n'a pas créé les êtres humains pour qu'ils soient subordonnés à une structure sociale; au contraire, les institutions sociales naissent comme des moyens de favoriser le développement de l'individu dans la formation de liens sociaux, dont le premier et le plus fondamental est la famille. En ce sens,

---

<sup>48</sup> En comparant l'ouvrage de Lecot à celui du père Dehon, il apparaît clairement que *le CSC* ne se contente pas d'expliquer le document papal, mais en brise le rythme, le réorganise, l'élargit et l'intègre dans une réflexion globale beaucoup plus vaste et novatrice. Alors que l'ouvrage de Lecot est considéré comme une lecture « fidèle », celui du père Dehon est plus dynamique, plus large et fait le lien entre l'histoire et l'avenir (La Démocratie chrétienne et le Règne du Cœur de Jésus), proposant un programme d'action sociale qui, en un certain sens, concrétise le potentiel du texte de Léon XIII.

la CSC affirme que «*ce n'est pas la société que Dieu avait d'abord à l'esprit, mais l'homme*», ajoutant que Dieu «*n'a pas fait l'homme pour la société, mais a fait la société pour l'homme*» (CSC 15).

Partant de ce principe, la CSC développe la finalité de la vie sociale. En résumé, la société civile est présentée comme un instrument nécessaire pour que les individus et les familles parviennent à un développement plus complet. Isolés, les individus seraient incapables de surmonter les divers obstacles qui entravent le progrès humain. C'est pourquoi la société est appelée à rassembler les personnes et les familles, à les protéger et à favoriser leur développement intégral (cf. CSC 16).

Dans cette même perspective, la CSC énonce les droits fondamentaux de la personne qui doivent être protégés par la société. Toute personne a le droit de trouver dans la société le « pain quotidien », c'est-à-dire les moyens de subsistance (cf. CSC 17). Elle a également droit à sa propre dignité, à l'accès à l'éducation, à la liberté et à la possibilité de vivre sa dimension religieuse sans aucune entrave extérieure (cf. CSC 16, citant *Immortale Dei*).

Le texte insiste en outre sur le fait que la société a une mission spécifique concernant ces droits: elle doit les protéger et empêcher qu'ils ne soient violés ou opprimés par autrui. C'est pourquoi il est affirmé que la société a «*pour mission de protéger la personne humaine dans sa dignité et ses droits, et non de l'asservir*» (cf. CSC 17). Cette affirmation rejette toute conception de l'organisation sociale qui réduit la personne humaine à un simple instrument d'intérêts économiques, politiques ou idéologiques.

Dans une perspective contemporaine, ces principes sont tout à fait pertinents pour le débat social et politique mondial, bien qu'ils revêtent une importance particulière dans les contextes latino-américain, africain et asiatique. La défense du droit à des moyens de subsistance dignes, à l'éducation, à la liberté, au logement, entre autres, s'avère particulièrement significative dans les sociétés où une grande partie de la population est confrontée à des conditions de vulnérabilité.

Ainsi, la réflexion contenue dans la CSC anticipe de manière significative des principes qui seront plus tard développés de manière plus systématique par la doctrine sociale de l'Église, en particulier dans les encycliques sociales et dans les documents magistériels contemporains. La centralité de la personne humaine et la responsabilité morale de la société et de l'État dans la promotion des droits fondamentaux constituent donc des éléments structurels d'une vision chrétienne de la vie sociale qui reste profondément pertinente aujourd'hui.

La fonction de l'autorité publique, selon la CSC,<sup>49</sup> consiste à garantir la paix sociale, à protéger l'ordre et à créer les conditions permettant aux individus et aux familles de développer pleinement leur vie humaine et sociale (cf. CSC 47). Ainsi, l'exercice de l'autorité n'est pas un privilège et ne doit jamais être exercé comme la domination d'un groupe sur les autres, mais plutôt comme un service rendu à la communauté.

Cependant, cette finalité de l'autorité politique est souvent compromise lorsque les structures de l'État ne remplissent pas leur mission fondamentale. L'un des facteurs les plus graves qui compromettent le fonctionnement des institutions publiques est la corruption, perversion de la

---

<sup>49</sup> Aborder les thèmes des «concordats» dans le cadre du magistère de Léon XIII, conformément à l'encyclique *Immortale Dei* (cf. CSC 47–49).

fonction publique de l'État. La corruption engendre également un effet structurel : elle compromet le fonctionnement des institutions qui devraient protéger les droits des citoyens. Des systèmes administratifs inefficaces, une bureaucratie excessive et des pratiques clientélistes entravent l'accès de la population aux services publics les plus essentiels, tels que l'éducation, la santé, la sécurité et la justice.

Cette situation révèle une contradiction avec la conception présentée par la *CSC*. Si l'autorité politique existe pour protéger la personne et garantir le bien commun, toute forme de corruption ou de dysfonctionnement des structures publiques représente une distorsion de la finalité même de l'État (cf. *CSC* 50). En ce sens, la réflexion proposée par le texte reste d'actualité, car elle nous rappelle que la légitimité du pouvoir politique dépend de son engagement sincère en faveur de la justice, de la transparence et du service au citoyen.

La *CSC* présente la société comme une réalité complexe, composée de différents niveaux d'organisation qui travaillent ensemble pour promouvoir le développement humain et le bien commun : l'éducation, la presse<sup>50</sup>, l'organisation des pouvoirs de l'État, etc. Dans ce contexte, le texte reconnaît l'importance des «**régimes corporatifs**», c'est-à-dire les diverses formes d'association qui existent entre l'individu et l'État. Parmi ces structures sociales, les suivantes se distinguent particulièrement : la famille, les communautés locales (telles que les municipalités)<sup>51</sup>, et les associations professionnelles (syndicats), qui ont leur propre rôle dans l'organisation de la vie sociale (cf. *CSC* 117).

Cette conception découle de l'idée que la vie sociale ne peut se réduire à la relation directe entre l'individu et le pouvoir politique. La société est constituée d'un réseau de relations et d'institutions qui favorisent la coopération, la solidarité et la participation citoyenne. C'est pourquoi la *CSC* reconnaît que ces organisations ont un droit légitime d'exister et de défendre les intérêts de leurs membres, à condition qu'elles soient guidées par le bien commun (cf. *CSC* 120). La valorisation de ces structures intermédiaires contribue également à éviter deux extrêmes tout aussi problématiques : d'une part, l'individualisme qui affaiblit la vie communautaire, et d'autre part, la centralisation excessive du pouvoir entre les mains de l'État.

### 3.2 La dimension ecclésiale

La *CSC* apporte également des contributions significatives à la compréhension de la **mission** de l'Église dans la société d'aujourd'hui, un thème ancré dans la question centrale qui

<sup>50</sup> Bien que nous n'ayons pas abordé explicitement le thème de l'éducation dans les paragraphes précédents, celui-ci mérite notre attention car, lorsque la *CSC* traite de l'éducation (et de la presse) comme d'une force qui façonne les consciences (*CSC* 81-86), elle anticipe une question d'actualité : qui éduque, informe et façonne l'opinion publique ? Le père Dehon souligne que l'éducation et la communication produisent toujours des effets moraux et sociaux et exigent donc une responsabilité. Actualiser ce point aujourd'hui signifie reconnaître que le même problème s'est déplacé vers l'environnement numérique (réseaux, plateformes et algorithmes), sans pour autant en changer le fond : la formation de la conscience publique requiert des critères de vérité, de bien commun et de respect de la dignité humaine.

<sup>51</sup> Le concept de « municipalité » dans la *CSC* semble avoir une interprétation beaucoup moins sophistiquée que celle d'aujourd'hui.

traverse une grande partie du texte de la *CSC* : quelle est la place et la légitimité de l'Église dans ce monde nouveau ?

Bien qu'élaborée dans un contexte historique spécifique, la réflexion présentée offre des principes qui continuent d'éclairer l'action ecclésiale, en particulier dans des réalités marquées par de profondes inégalités sociales. En ce sens, plusieurs éléments ressortent de *CSC* : la dimension prophétique de la mission de l'Église; la place centrale de la famille dans l'organisation de la vie sociale; la collaboration entre l'Église et la société dans la promotion du bien commun; et l'importance de la formation sociale des fidèles.

*CSC* affirme clairement que l'Église possède non seulement le droit, mais aussi le devoir de prendre position contre les injustices présentes dans la vie sociale (cf. *CSC* 349). L'autorité morale de l'Église la conduit à dénoncer les lois injustes, à condamner les formes de tyrannie et à défendre la dignité de la personne humaine chaque fois qu'elle est menacée. Cette perspective révèle une conception de la mission ecclésiale qui transcende les frontières strictement culturelles ou spirituelles — en reconnaissant que la foi chrétienne a des implications concrètes pour l'organisation de la vie sociale. Cette dimension a acquis une importance particulière dans le contexte latino-américain. Dans diverses situations historiques, les communautés ecclésiales, les agents pastoraux et les instances ecclésiales<sup>52</sup> ont joué un rôle significatif dans la défense des droits de l'homme, la lutte pour la démocratie et la dénonciation des injustices<sup>53</sup>.

Un deuxième aspect pertinent de *la CSC* est la défense de **la famille** en tant que noyau fondamental de la société. Le Père Dehon affirme que la famille précède l'État et constitue le lieu privilégié de la formation humaine, morale et religieuse (cf. *CSC* 19). C'est au sein de la famille que la personne développe son identité et établit ses premières relations de solidarité et de responsabilité.

Cette réflexion reste tout à fait d'actualité dans le contexte pastoral de l'Église. Partout dans le monde, de nombreuses familles sont confrontées à des défis importants liés aux crises économiques, aux migrations, à la violence sociale, aux guerres et à la fragilité des structures de protection sociale. Face à ces réalités, l'Église continue de reconnaître la famille comme un espace privilégié d'évangélisation et de formation humaine, cherchant à l'accompagner pastoralement et à renforcer sa capacité à transmettre les valeurs fondamentales de la vie sociale et chrétienne. L'Église est l'une des rares institutions qui continue de valoriser la défense de la famille malgré les multiples idéologies qui entourent cette question.

Un autre aspect important qui ressort de *la CSC* est l'importance de **la formation des catholiques**. Le texte ne se limite pas à présenter des principes théoriques concernant l'organisation de la société, mais cherche à former la conscience morale des fidèles face aux réalités sociales<sup>54</sup>. En ce sens, le Père Dehon fait preuve d'un souci pédagogique : il cherche à offrir aux chrétiens des outils de réflexion leur permettant de comprendre les défis du monde à la

<sup>52</sup> À titre d'exemple, on peut citer le rôle important de la CNBB, en particulier dans les actions de certains évêques, face à la dictature établie au Brésil entre 1964 et 1985.

<sup>53</sup> L'engagement social de l'Église trouve un écho dans les orientations de l'épiscopat latino-américain, notamment dans les réflexions issues de la Conférence de Medellín (1968), approfondies par la suite lors de la Conférence de Puebla (1979) et, plus récemment, revisitées à Aparecida (2007).

<sup>54</sup> Rappelons que le *CSC* a pour objectif de former des chrétiens engagés dans la société (thème du « faux recueil »).

lumière de la foi et de la Tradition de l'Église. Cette initiative révèle l'auteur comme un *éducateur social*, conscient que la transformation de la société passe aussi par la formation des consciences.

L'accent mis sur la formation est particulièrement évident dans l'importance accordée à la connaissance de la morale sociale chrétienne. Pour le père Dehon, les catholiques ne peuvent rester indifférents ou désinformés face aux questions sociales<sup>55</sup>. Ce souci de formation révèle également une dimension pastorale de l'ouvrage. Le père Dehon écrit non seulement en tant que théologien ou sociologue, mais aussi en tant que pasteur attentif aux besoins concrets du peuple de Dieu.

De manière générale, la CSC justifie la **présence de l'Église dans la vie sociale** et clarifie son rôle dans divers domaines, tels que l'éducation, l'aide sociale et la défense des droits de l'homme. Dans de nombreux pays, l'Église joue un rôle fondamental dans la promotion d'initiatives sociales, éducatives et caritatives qui visent à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables. Selon la doctrine sociale de l'Église, ce rôle incarne le principe de subsidiarité<sup>56</sup>.

La quatrième partie de la CSC (297–521), en revêtant un caractère apologétique — c'est-à-dire en défendant la **légitimité de la mission sociale de l'Église** dans l'histoire —, est particulièrement pertinente aujourd'hui. Le Père Dehon démontre que l'Église n'est pas simplement une réalité spirituelle «privée», mais une force éducative qui, depuis les premiers jours du christianisme, à travers l'Empire romain et les différentes étapes de l'histoire, a contribué à former les consciences, à protéger la dignité humaine et à guider la société selon la vérité de l'Évangile.

Cette défense reste d'actualité car, aujourd'hui encore, des critiques s'élèvent — y compris dans les milieux ecclésiaux — qui se méfient de l'action sociale de l'Église, comme si celle-ci devait se limiter à la liturgie, à la morale privée et à la vie interne. Le père Dehon affirme le contraire : lorsque la société est « ébranlée dans ses fondements » par des idéologies et des crises, l'Église est appelée à offrir des critères, un discernement et une action en faveur du bien commun (CSC 5). C'est pourquoi une apologétique renouvelée s'impose : non seulement *ad extra*, face aux courants qui cherchent à délégitimer la présence publique de la foi, mais aussi *ad intra*, pour réaffirmer que l'annonce du Royaume inclut nécessairement la dimension sociale de la foi.

### 3.3 La dimension congrégationnelle

<sup>55</sup> L'insistance du Père Dehon sur la promotion d'une formation chrétienne profondément attentive aux questions sociales, en harmonie avec la Tradition de l'Église, contraste avec une tendance contemporaine qui, dans divers contextes ecclésiaux, privilégie des approches moralisatrices centrées principalement sur des thèmes liés à la sexualité et au comportement. Ce contraste peut offrir un terrain fertile pour une réflexion critique sur les priorités de la formation chrétienne aujourd'hui.

<sup>56</sup> «*Tout comme il est injuste de retirer aux individus ce qu'ils peuvent accomplir par leurs propres forces et leur propre initiative pour le confier à la collectivité, il est également injuste d'attribuer à une société plus vaste et plus élevée ce qui peut être accompli par des communautés plus petites et plus basses*» (*Quadragesimo Anno*, 79). Le principe de subsidiarité est l'un des fondements de la DSI. Il affirme que les niveaux supérieurs de la société ne doivent pas remplacer ou absorber ce que les niveaux inférieurs peuvent accomplir par eux-mêmes, mais doivent les soutenir et les aider lorsque cela est nécessaire.

La lecture du *CSC* est également un outil important pour revoir la vie apostolique de la Famille Dehonienne. En considérant la pertinence de cet ouvrage pour les Dehoniens d'aujourd'hui, plutôt que d'en discuter le contenu en détail, il convient peut-être de réfléchir à certains aspects qui interpellent directement la vie et la mission de la Congrégation dans le contexte actuel.

Le *CSC* rappelle l'importance de **la formation sociale des fidèles**. Le Père Dehon manifeste un souci évident d'enseigner au peuple chrétien les principes de la morale sociale et l'organisation de la société. En ce sens, le *CSC* révèle le Fondateur comme un éducateur social, comme mentionné plus haut. À la lumière de cette perspective, il devient inévitable de reconnaître que, dans de nombreux contextes actuels, les religieux dehonien font preuve d'une certaine lacune dans l'enseignement systématique de la doctrine sociale de l'Église au peuple catholique. Une telle attitude pastorale contraste fortement avec la pratique courante du Fondateur.

Un autre aspect digne d'attention est **le déclin de l'intérêt pour les questions sociales** dans certains secteurs de la vie de la congrégation. La spiritualité dehonienne a toujours été profondément liée à une sensibilité aux réalités sociales et économiques. Pour le Père Dehon, la contemplation du Cœur de Jésus conduisait à un engagement en faveur de la transformation des réalités d'injustice. Lorsque l'intérêt pour les causes sociales s'affaiblit, on court le risque de réduire le charisme dehonien à une dimension dévotionnelle ou spirituelle mal orientée, lui faisant perdre sa force historique et son pouvoir de transformation.

En jetant un regard rétrospectif sur l'histoire de la Congrégation, il est instructif de voir comment l'apostolat social du Père Dehon a suscité la controverse dès nos « débuts », comme en témoigne la lettre que le Père Germano Blancal<sup>57</sup> et d'autres religieux de la Maison de Saint-Quintino ont envoyée au Père Dehon en 1897, dans laquelle ils critiquaient *«la présence du Père Dehon à des réunions où sont discutées les grandes questions d'actualité»*<sup>58</sup>, affirmant que cela ne relevait pas du charisme de l'Œuvre. À la lumière de cette critique de l'apostolat social du Fondateur, n'est-il pas possible d'imaginer qu'il existe aujourd'hui un nouveau «blancalisme», c'est-à-dire une tendance à exclure les «grandes questions d'actualité» du débat ecclésial et congrégationnel? Le *CSC* n'est-elle pas le témoignage d'un processus courageux consistant à envisager des questions «apparemment» éloignées du christianisme – telles que les investissements boursiers et les systèmes fiscaux – dans la perspective de la foi chrétienne? En ce sens, le Père Dehon agit en disciple de Léon XIII et aborde les «questions nouvelles», montrant qu'*«il n'y a pas de réalité véritablement humaine qui ne trouve un écho dans le cœur»* de l'Église (GS 1).

<sup>57</sup> Germain du Saint-Sacrement Bernard BLANCAL (1826–1905) : Il entra dans la Congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur à Toulouse et devint supérieur de la maison de Montauban. Il intenta un procès à Rome contre le supérieur général, le père Jean-Baptiste Caussette, provoquant un schisme. En 1887–1888, il tenta de fusionner la faction dissidente de sa congrégation avec celle du père Dehon, mais cette tentative échoua. Il rejoignit néanmoins la Congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus en mai 1888 et fit sa profession en août 1889. Il fut supérieur de la maison de Saint-Quentin de 1895 à 1901. En tant que deuxième assistant (1893-1896) et conseiller général (1893-1902) de la congrégation, il a mené l'opposition interne contre le père Dehon, qu'il espérait remplacer au poste de supérieur général, et a tenté, sans succès, de provoquer un schisme.

<sup>58</sup> Lettre du P. Germain Blancal et autres au P. Dehon, 6 juillet 1897 [LC1 78711].

Par coïncidence, la lettre du Père Blancal et de ses compagnons a été écrite la même année que celle où la *CSC* a été rédigée (1897). Autrement dit, même face à l'adversité, le Père Dehon a choisi de poursuivre son apostolat et sa formation sociale. Dans *Souvenirs*, sans doute sa Lettre circulaire la plus importante, lorsqu'il aborde l'apostolat social, le Père Dehon déclare: «Mais ici aussi, l'œuvre doit continuer»<sup>59</sup>. Bon nombre des questions auxquelles le Père Dehon répond dans *CSC* restent d'actualité, mais de nombreuses questions nouvelles ont surgi, et l'examen théologique de ces thèmes est au cœur de la mission des disciples du Père Dehon.

*CSC* révèle le souci du Fondateur non seulement pour la formation sociale des chrétiens, mais aussi pour une **solide formation des ministres de l'Église**<sup>60</sup>. Actuellement, dans divers contextes, il est évident que les thèmes sociaux ont une présence limitée dans le parcours de formation des séminaristes et des religieux dehonien. Une réflexion insuffisante sur les questions sociales contemporaines entrave la préparation de religieux capables de comprendre la réalité de manière critique et d'agir pastoralement face aux défis posés par le monde d'aujourd'hui.

À cela s'ajoute le déséquilibre qui survient parfois entre les différentes dimensions de la vie apostolique, surtout lorsque les activités liturgiques et sacramentelles finissent par retenir presque toute l'attention, tandis que les initiatives d'apostolat social occupent une place secondaire. Il est évident que la liturgie constitue un élément central de la vie de l'Église. Cependant, lorsqu'elle devient le seul ou le principal point de référence de l'action pastorale, on risque d'affaiblir d'autres dimensions tout aussi essentielles de la mission de l'Église.

La lecture de *CSC* peut servir d'invitation à redécouvrir une dimension fondamentale du charisme dehonien. L'ouvrage rappelle la dimension sociale de la spiritualité du Cœur de Jésus. Réintroduire les thèmes et les actions sociales dans la formation et l'apostolat ne signifie pas abandonner la dimension spirituelle ou liturgique de la vie chrétienne, mais plutôt les intégrer d'une manière plus conforme aux intentions du Fondateur.

## Conclusion

L'analyse du *Catéchisme social* (*CSC*) nous ramène à la question qui guide sa composition : comment un catholique doit-il comprendre et réorganiser la vie sociale, politique et économique à la suite de la rupture moderne, face à l'avancée d'idéologies et de pratiques qui excluent Dieu et l'Église de la sphère publique, et quelle est la place de la religion dans ce réaménagement?

En réponse à ce défi, la première partie de cette étude a mis en lumière un auteur implicite qui agit à la fois comme catéchiste, théologien populaire, défenseur et apologiste, assumant le rôle

<sup>59</sup> SVN 48.

<sup>60</sup> «*Quels sont les devoirs d'un prêtre en matière de vie sociale?*»

- Il y en a trois : étudier, enseigner et agir.

«*Le prêtre a-t-il vraiment le devoir de se préoccuper de ces questions?*»

- Oui, car la vie sociale doit être chrétienne, tout comme la vie privée. [...]

«*Mais ces études ne sont-elles pas difficiles, compliquées, insolubles et souvent sans solutions?*»

- L'Église a besoin de pasteurs et d'enseignants (cf. Éph. 4, 11). Ceux dont la mission est d'être enseignants doivent étudier les questions en profondeur et chercher des solutions aux difficultés. Ceux dont la mission est d'être uniquement pasteurs doivent entreprendre des études plus concises et plus pratiques. Personne n'est dispensé de lire les encycliques» (*CSC* 242–243).

de défenseur des droits de Dieu et de l'Église dans la société. S'appuyant sur un argumentaire qui articule la raison morale, la doctrine ecclésiale fondée sur le magistère et l'expérience sociale concrète, le Père Dehon construit un cadre sobre et complet pour diverses «choses nouvelles». Cet effort s'adresse au lecteur fictif, exploré dans la deuxième partie : un catholique ayant une connaissance de base de la théologie catholique qui a besoin d'une «boussole» fiable pour naviguer entre la tradition chrétienne et les idéologies modernes, telles que le socialisme et le libéralisme, et qui est appelé à passer de l'assimilation de la doctrine à un engagement social efficace face aux «nouvelles hérésies».

Dans la troisième partie, alors que nous examinons la pertinence de *la CSC* aujourd'hui, nous constatons que les idées du père Dehon, bien que présentées d'une manière désuète, transcendent les limites du XIX<sup>e</sup> siècle. Les principes structurels défendus dans l'ouvrage – tels que la centralité de la personne humaine, dont les droits doivent être protégés par l'État; la défense de la famille en tant que noyau formateur qui précède la société elle-même; la défense des petites unités communautaires; et la mission prophétique de l'Église dans la dénonciation continue des injustices – continuent d'offrir des lignes directrices pour les débats contemporains. L'ouvrage souligne également l'urgence d'une solide formation à la morale sociale tant pour les laïcs que pour les religieux, en avertissant que se distancier des «grands enjeux de l'actualité» compromet l'action pastorale.

La déclaration liminaire de l'auteur — « *L'Église nous donnera sa doctrine sociale* » (CSC 5) — indique une partie de la mission sociale de l'Église. *CSC* traduit, sous une forme pédagogique, ce que l'Église offre à l'histoire lorsque les circonstances l'exigent: des principes pour ordonner la vie publique sans perdre de vue la destinée ultime de l'homme. Dans le *CSC*, cette «doctrine sociale» est présentée (i) comme un cadre de principes pour la vie sociale et politique, (ii) comme la moralisation de l'économie, (iii) comme la traduction en devoirs concrets, et enfin, (iv) comme la légitimation historico-apologétique de ce que l'Église a à offrir.

En fin de compte, la force du *Catéchisme social* réside dans sa capacité à démontrer que la foi chrétienne a des implications concrètes dans la sphère publique. En ce sens, l'ouvrage reste, encore aujourd'hui, un défi pour la construction d'un ordre social plus juste, fondé sur la dignité humaine et éclairé par l'Évangile.